

Informations sur les modalités d'introduction de votre candidature au marché

Contenu

- a) Avez-vous (ou non) introduit une offre de formation par voie de MP depuis 2011 ? 1
- b) Pourquoi encoder les éléments de votre candidature sur le site de l'IFPC?..... 1
- c) Concrètement, comment introduire une candidature ? 2
- d) Quelles seront les étapes suivantes ? 2
- e) Concrètement, comment introduire une offre de formation ? 3
- f) Séance d'information pour l'introduction d'une offre de formation..... 3

a) Avez-vous (ou non) introduit une offre de formation par voie de MP depuis 2011 ?

- Vous n'avez jamais introduit d'offre de formation en cours de carrière auprès de l'IFPC par la voie des marchés publics ou ne l'avez plus fait depuis 2010.
 - Téléchargez le document « Demande de code d'accès », remplissez-le, signez-le et renvoyez-le nous par mail (mp-ifpc@cfwb.be).
 - Nous vous enverrons un **code d'accès** à notre site, pour le profil « opérateur » dans les 3 jours ouvrables et prendrons contact avec vous si vous le souhaitez.
 - Ce code d'accès vous servira pour les deux étapes du marché : l'introduction de la candidature et l'introduction des offres de formation (pour les candidats sélectionnés)
- Vous avez introduit une offre de formation en cours de carrière auprès de l'IFPC par la voie des marchés publics au cours des dernières années.
 - Muni de votre code d'accès, vous accédez à la partie « candidature » du marché ; vous verrez que nous avons repris les données que vous aviez communiquées précédemment. Nous vous demandons de les vérifier, éventuellement de les actualiser/corriger/compléter avant de les valider.
 - Une facilité pour vous : si vous avez assuré des formations pour l'IFPC au cours de 3 dernières années scolaires, vous n'aurez pas à encoder les preuves demandées, quant à la capacité technique spécifique, liées à un programme. Elles vous sont également directement présentées.

b) Pourquoi encoder les éléments de votre candidature sur le site de l'IFPC?

Introduire ou vérifier les éléments de votre candidature sur notre site IFPC offre de nombreux avantages.

- Nous vous guidons pas à pas par des petits explicatifs à chacune des 10 étapes de la candidature. Cliquez sur l'icône **i** si vous souhaitez lire un de ces explicatifs.
- Toutes les informations que vous encodez sont directement intégrées dans notre base de données, ce qui représente une garantie de fiabilité et un gain de temps non négligeables.
- Lors de vos candidatures ultérieures, les informations encodées réapparaîtront dès l'instant où vous introduirez votre « code d'accès opérateur ». Vous aurez alors la possibilité de les valider ou de les modifier.

c) Concrètement, comment introduire une candidature ?

La candidature comporte 10 étapes, les 2 dernières étant la validation de votre candidature et la demande de génération du rapport de dépôt (un rapport par offre) que vous **signerez ELECTRONIQUEMENT (à l'aide de votre carte d'identité) vous-même si vous êtes habilité à le faire ou ferez signer avant de nous l'envoyer.**

Seule la candidature avec un rapport de dépôt signé correctement par la personne habilitée à le faire et annexée au site IFPC à l'endroit *ad hoc* dans les délais impartis pourra être prise en compte.

Les étapes doivent être réalisées dans l'ordre présenté, les unes après les autres. Pour vous aider et simplifier l'acte de candidature, nous avons conditionné les informations à encoder lors d'une étape à celles que vous avez fournies aux étapes précédentes.

Pour passer d'une étape à l'autre, vous devez valider celle que vous venez de compléter. La validation sauvegarde les données que vous avez encodées. Tant que vous n'avez pas validé la 9^e étape, vous pouvez revenir aux étapes précédentes et les modifier éventuellement.

Les étapes vous sont présentées dans des cases blanches à gauche de votre écran, la case de l'étape que vous êtes en train de remplir devient bleue ; elle sera verte lorsque vous l'aurez validée.

Si vous avez des questions : n'hésitez pas à nous contacter, nous y répondrons dans les 2 jours ouvrables :

Mp-ifpc@cfwb.be

Nathalie Lefrant : 081/83 03 13

Sarah Ilsbroux : 081/83 03 68

d) Quelles seront les étapes suivantes ?

- Les données relatives et la candidature doivent être complétées et le rapport de dépôt de candidature valablement signé doit être téléversé sur le site de l'IFPC avant le 20 février 2023. La décision de sélection (ou la non sélection) sera communiquée à chaque candidat par courriel et par courrier recommandé le 24 février 2023.

- Un appel d'offre de soumission sera envoyé à tous les candidats sélectionnés. En effet, la 2^e partie de la procédure est restreinte aux seuls les candidats sélectionnés. Ils sont donc les seuls à pouvoir soumissionner (ils deviennent dès lors des soumissionnaires).
- Les offres de soumission devront être remises au plus tard le 27 mars 2023 : validation sur le site, génération du (des) rapport(s) de dépôt, le(s)quel(s) signé(s) électroniquement doi(ven)t être annexé(s) à l'endroit ad hoc sur le site au plus tard le 27 mars 2023 à 16h. Ces délais sont « de rigueur ».
- Cette 2^{ème} étape est une procédure négociée, ce qui signifie que chacune des offres pourra être négociée. Les négociations se tiendront entre le 10 et le 28 avril 2023. Cette négociation - dans le strict principe d'égalité de traitement - est l'occasion pour les 2 parties (le soumissionnaire et l'IFPC en tant que pouvoir adjudicataire) de
 - vérifier l'adéquation des éléments de l'offre par rapport à la fiche technique ;
 - clarifier certaines parties de l'offre, d'étudier les possibilités de les améliorer s'il échet et de les valider ou non.

Après la négociation, le soumissionnaire a un délai – le même pour chacun – pour éventuellement modifier son offre. C'est l'offre modifiée qui sera analysée et notée selon les critères d'attribution indiqués dans le cahier spécial des charges (CSC) en vue de l'attribution du marché.

Ce moment de négociation est, vous l'aurez compris, un moment important de la procédure.

Nous vous invitons à nous communiquer le(s) moment(s) où, pour vous, il sera possible/impossible de répondre à notre invitation à négocier pendant la période précitée. Pensez que l'agenda des négociations est complexe à réaliser : limitez dès lors au maximum les plages d'inaccessibilité d'une part et bloquez les moments potentiels de négociation dans vos agendas. Cet encodage sera possible dès l'ouverture de l'appel d'offre, via notre site.

e) Concrètement, comment introduire une offre de formation ?

Le principe est le même que pour l'introduction de la candidature. Toutes les données sont encodées sur notre site avant validation, génération d'un rapport de dépôt, signature électronique de celui-ci et annexion à l'endroit *ad hoc*.

f) Séance d'information pour l'introduction d'une offre de formation

Lors de la 2^e étape, soit celle qui vous invitera à introduire une offre de formation si votre candidature est retenue, vous aurez encore l'occasion d'assister à une des deux réunions d'information si vous le souhaitez. Ces réunions auront lieu les :

- 2 mars 2023 de 14h à 16h.
- 3 mars 2023 de 14h à 16h.